

Le 7 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 7 MARS 2024, À 19H30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.**

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien, les Conseillères Chantal Soucy et Lorraine Rochon ainsi que les Conseillers John Abraham, Gerald Teske et Roland Barnabé.

ABSENCES MOTIVÉES : Charles Meunier

2024-03-31 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien; aussi présente, la directrice générale Marie-Agnès Lacoste, l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. APPROBATION DES COMPTES
6. CORRESPONDANCE ET RAPPORTS
7. DÉPÔT DES DOCUMENTS
8. LISTE DES DOSSIERS EN RECOUVREMENT SUR PROCÉDURE CIVILE
9. MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ
10. DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
11. AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMBEQ
12. ESPACE POUR L'ENTREPOSAGE DES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DES RÉSIDENTS DE LAC-EN-COEUR
13. APPROBATION DE LA LISTE DES FOURNISSEURS AYANT REÇU 25 000 \$ ET PLUS DE PAIEMENTS EN 2023
14. RAPPORTS DES COMITÉS
 - 14.1 Travaux publics
 - 14.2 Sécurité publique

14.3 Environnement
14.4 Loisir, culture et communications

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. VARIA

17. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-03-32 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE l'ordre du jour tel que déposé est adopté et demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-33 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 1^{er} février 2024;

ATTENDU que les membres renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens M. Kane, M. F. Gareau, J.M. Duchamp, A. Harvey et Luc Gingras posent des questions concernant l'usage du Français lors des séances du Conseil, le bilinguisme , les matières résiduelles.

2024-03-34 - APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice-générale et greffière-trésorière et des dépenses autorisées lors de la séance du conseil du 1^{er} février dernier et des séances précédentes;

ATTENDU que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer du mois de février d'un montant total de 306 273.20 \$ de chèques (numéro de chèques de 8001 à 8037 et le chèque 7634) et 17 747.71 \$ de salaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

DÉPÔT DES DOCUMENTS

La Directrice générale dépose l'avis juridique de Maitre Soucy concernant le dossier de la fermeture du site privé d'entreposage des bacs des résidents de Lac-en-cœur.

2024-03-35 – LISTE DES DOSSIERS EN RECOUVREMENT SUR PROCÉDURE CIVILE

ATTENDU la liste de dossiers en arréage depuis 2022;

ATTENDU qu'il convient de procéder aux procédures de recouvrement sans demander la vente pour taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve la mise en recouvrement de ces dossiers par procédure civile;

QUE Maitre M. Josée Beaulieu est mandatée afin d'effectuer le suivi de recouvrement des dossiers en retard de paiement depuis 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-36 – MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ

ATTENDU que l'employé GIRGI-19 travaille sur la base de 30 heures / semaine;

ATTENDU que la municipalité a réduit le nombre de ses employés en 2023;

ATTENDU les besoins de la municipalité;

ATTENDU que le budget 2024 prévoit une augmentation des heures de cet employé ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil approuve l'augmentation des heures de l'employé GIRGI-19 à 33 heures/ semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-37– DON A LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU le décès de la conjointe du conseiller Charles Meunier suite à un cancer;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Rochon;

QUE le Conseil approuve un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-38 – AUTORISATION DE PARTICIPER AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) organise son congrès annuel;

ATTENDU les modifications législatives importantes depuis 3 ans en matière d'urbanisme et d'environnement;

ATTENDU le cout total de ce congrès est évalué à 1700 \$ + taxes

ATTENDU que ce cout est prévu au budget 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Barnabé;

QUE le conseil autorise la dépense pour que l'urbaniste puisse assister au congrès de la COMBEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-39 ESPACE POUR L'ENTREPOSAGE DES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DES RÉSIDENTS DE LAC-EN-CŒUR

ATTENDU que les résidents du Lac-en-Cœur utilisaient jusqu'au mois de décembre 2023 un espace situé à l'entrée du Domaine des petits lacs pour entreposer les vidanges et recyclage en vue de leur collecte par la municipalité;

ATTENDU que le Domaine des petits lacs a annoncé en décembre 2023 la fermeture de ce site et en a immédiatement fermé l'accès;

ATTENDU que cette situation laisse les 50 propriétés situées sur le Lac-en-Cœur sans lieu de dépôt de leurs bacs de vidange et de recyclage, dans l'urgence de trouver un nouvel emplacement pour entreposer leurs bacs et permettre à la municipalité de collecter ainsi leurs matières résiduelles;

ATTENDU que les résidents du Lac-en-Cœur utilisent le site du Domaine des petits lacs, dont les administrateurs sont des propriétaires du Lac-en-Cœur, depuis plusieurs décennies, et de ce fait ne disposent pas d'un autre lieu d'entreposage de leurs bacs;

ATTENDU que la municipalité n'a pas pour obligation la gestion des bacs des citoyens résidant sur un chemin privé mais seulement leur collecte à partir du chemin public, ainsi que le confirme l'avis juridique du procureur de la municipalité Maître Shen;

ATTENDU les courriels et appels reçus par la municipalité dans ce dossier;

ATTENDU que le Conseil est sensible à la situation de paralysie dans laquelle les citoyens du Lac-en-Cœur se trouvent;

ATTENDU la solution juridique préconisée par Maître Shen dans son avis juridique, déposé à la présente séance;

ATTENDU que de ce fait seule l'acquisition du site initial du Domaine des Petits Lacs permettrait à la municipalité de s'impliquer et de régler ainsi la situation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE le Conseil propose aux administrateurs du Domaine des petits lacs une solution amiable afin de ré ouvrir leur site aux résidents de Lac-en-Cœur ou de vendre de gré à gré à la municipalité la parcelle de terrain objet des présentes;

QUE les administrateurs prendront contact avec la municipalité avant le 30 mars 2024 pour envisager une solution amiable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-03-40 – LISTE DES FOURNISSEURS AYANT REÇU 25 000 \$ ET PLUS DE PAIEMENTS EN 2023

ATTENDU que le Code municipal impose la publication chaque année des dépenses de plus de 2 000 \$ cumulant une dépense totale de plus de 25 000 \$ dans l'année pour un même cocontractant;

ATTENDU la liste transmise par la Direction générale pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Abraham;

QUE le Conseil ait pris connaissance de la liste qui est déposée à la présente assemblée et qui sera publiée sur le site de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMITÉS

- 12.1 Travaux publics
- 12.2 Sécurité publique
- 12.3 Environnement
- 12.4 Loisir, culture et communications

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens A. Harvey et Line Bastrash posent des questions sur les sujets de la collecte des matières résiduelles et la liste des dépenses de plus de 25 000 \$.

VARIA

2024-03-41 - CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Chantal Soucy;

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marcel Beaubien

Marie-Agnès Lacoste

Maire

Directrice générale

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Marcel Beaubien, maire de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.